

Pôle attractivité et urbanisme durable
Direction urbanisme et foncier
Rapporteur : Ralph LEJAMTEL

CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N°DEL2023_377
SÉANCE DU 6 DÉCEMBRE 2023

45 - CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC CHEMIN PIÉTON ENTRE LA RUE DES IRIS ET LA RUE DES ARTISANS COMMUNE DÉLÉGUÉE DE TOURLAVILLE

Les représentants des copropriétaires des lotissements dénommés « Résidence des Camélias » et « Le Jardin des Iris » ont saisi la collectivité en vue du classement dans le domaine public communal du chemin compris entre la rue des Iris et la rue des Artisans sur la commune déléguée de Tourlaville, qui sont des voies publiques communales.

Ce chemin est assis sur les parcelles 602 BC 602 et 715, appartenant donc respectivement aux copropriétaires du lotissement « Résidence des Camélias » et aux copropriétaires du lotissement « Le Jardin des Iris ».

La commission spécifique de la commune s'est réunie le 17 janvier 2023 et s'est prononcée en faveur du classement dans le domaine public du chemin piéton situé entre la rue des Iris et la rue des Artisans.

Les pièces administratives constituant le dossier ayant été réunies, le conseil municipal est invité à :

- approuver le classement dans le domaine public communal du chemin compris entre la rue des Artisans et et la rue des Iris sur la commune déléguée de Tourlaville, cadastré 602 BC 602 et 715 ;
- accepter l'acquisition, à titre gratuit, des parcelles 602 BC 715 et 602 BC 602, respectivement auprès des copropriétaires des lotissements « Le Jardin des Iris » et « Résidence des Camélias » ;
- autoriser Monsieur le Maire, avec faculté de subdéléguer au représentant dûment habilité, à signer l'acte notarié et tout document y relatifs, à recevoir par l'un des notaires associés de l'étude NAPOLÉON de Tourlaville, située 595 avenue des prairies 50110 Cherbourg-en-Cotentin ;
- accepter la prise en charge des frais d'acte notarié ;
- dire que la dépense liée à cette acquisition sera imputée au Budget Principal, ligne de crédit 56153.

Vu l'avis favorable de la commission n°3 et après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte.

Heure de vote : 19h52		Nombre de votants : 55	
Pour : 52	Contre : 0	Abstentions : 3 Gilbert LEPOITTEVIN Valérie VARENNE Karine HUREL	NPPV : 0

Le Président de Séance,
Benoit ARRIVE

Le Secrétaire de Séance,
Sylvie LAINÉ

Ville de Cherbourg-en-Cotentin
Département de la Manche
Conseil municipal du 6 décembre 2023

Mentions prescrites par circulaire de M. le Préfet de la Manche le 3/6/1885 :

Nombre de Conseillers en exercice : 55 – Présents à la séance : 47

Date de la convocation et de son affichage : 30 novembre 2023

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin

L'An Deux Mille Vingt-Trois, le six décembre à 17h00, le conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin, dûment convoqué en date du 30 novembre 2023 par M. ARRIVÉ, Maire, s'est réuni à la mairie de Cherbourg-en-Cotentin.

PRÉSENTS

AMBROIS Anne - AMIOT Florence (mandataire Bertrand HULIN jusqu'à son arrivée 17h46) - ARRIVÉ Benoit - BERHAULT Bernard - BERNARD Christian (mandataire BOUSSELMAME Noureddine à son départ 19h53) - BOUSSELMAME Noureddine - BROQUAIRE Guy - CATHERINE Arnaud - COUPÉ Stéphanie - DUVAL Karine - GENTILE Catherine - GRUNEWALD Martine - HAMEL Estelle (arrivée 17h32) - HAMON-BARBÉ Françoise (arrivée à 17h55) - HÉBERT Dominique - HÉRY Sophie - HULIN Bertrand - ISOIRD Valérie (mandataire Bernard BERHAULT jusqu'à son arrivée 19h34) - JOZEAU-MARIGNÉ Muriel - LAINÉ Sylvie - LE POITTEVIN Lydie - LEFAIX-VÉRON Odile - LEFRANC Bertrand - LEJAMTEL Ralph - LEJEUNE Pierre-François - LELONG Gilles - LEMOIGNE Sophie (mandataire PERRIER Didier jusqu'à son arrivée 17h37) - LEPOITTEVIN Gilbert - LEQUILBEC Frédéric - MAGHE Jean-Michel - MARGUERITTE Camille (mandataire Eddy SAGET à son départ 20h08) - MARTIN Patrice - MORIN Daniel - MORIN Lucie - PECORARO Yvonne - PERRIER Didier - PLAINEAU Nadège - RONSIN Chantal - ROUELLÉ Maurice - SAGET Eddy (mandataire TARIN Sandrine jusqu'à son arrivée 19h) - SIMONIN Philippe - SOURISSE Claudine (mandataire LEPOITTEVIN Gilbert à son départ 18h04 jusqu'à son retour 20h20) - TARIN Sandrine - TAVARD Agnès - VARENNE Valérie - VASSAL Emmanuel - VIVIER Nicolas (départ 20h20).

ABSENTS EXCUSÉS

BRANTONNE Jean a donné procuration à PECORARO Yvonne
FAGNEN Sébastien a donné procuration à AMBROIS Anne
FRANÇOISE Bruno a donné procuration à BROQUAIRE Guy
HÉBERT Karine a donné procuration à HÉRY Sophie
HUREL Karine a donné procuration à VARENNE Valérie
LAGALLARDE Quentin a donné procuration à LAINÉ Sylvie
MARGUERITTE David a donné procuration à LEQUILBEC Frédéric
PIC Anna a donné procuration à ARRIVÉ Benoit

Mme Sylvie LAINÉ conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales remplit les fonctions de Secrétaire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Caen, sis 3 rue Arthur Le Duc, BP 25086, 14050 - CAEN CEDEX 4 ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification

Envoyé en préfecture le 11/12/2023

Reçu en préfecture le 11/12/2023

Publié le 11/12/2023

ID : 050-200056844-20231208-DEL2023_377-DE



Chemin reliant la rue des Iris et la rue des Artisans



Local transformateur électrique